

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Finances
locales

Sous matière : Décisions
budgétaires

**OBJET :
DISSOLUTION
ET REPRISE DES
RESULTATS DU
BUDGET
ANNEXE EAU**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 11

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAISON CONSEIL
EN DATE DU : 03.07.2018

AFFICHAGE EN DATE
DU : 03.07.2018

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :

17 JUIL. 2018

Séance du Conseil Municipal du 09 juillet 2018,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM
Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, SOL Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni,
BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET
Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, RUIZ
Patricia, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, BUSTOS Jean-Paul, LINOU Stéphane,
THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole donne procuration à M. DEMANGEOT
François,

Mme RATABOUIL Jacqueline donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,

M. GUIRAUD Philippe donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à M. RATABOUIL Michel,

Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme ESCAFRE Elisabeth,

Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOU Stéphane,

Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,

Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absente :

Mme CHOPIN Marie-Christine,

Secrétaire : Mme ESCAFRE Elisabeth,

Vu la circulaire du 22 décembre 2006 valant guide de l'intercommunalité et en
particulier les fiches relatives au transfert des services publics industriels et
commerciaux,

Vu la délibération n°2018-75 relative au compte administratif 2017 du budget
annexe Eau,

Vu les statuts de la Communauté de Commune Castelnaudary Lauragais
Audois,

Considérant le transfert de compétences Eau à la Communauté de Communes
Castelnaudary Audois au 1^{er} janvier 2018,

Considérant qu'il convient de dissoudre dans ce cadre le budget Eau,

Considérant les résultats de clôture du budget annexe Eau 2017 :

Section de fonctionnement : excédent de 169 809.58 €

Section d'investissement : déficit de - 156 510.70 €

Considérant que les opérations doivent être réalisées afin de solder les résultats
de clôture et transférer les éléments d'actifs et de passifs du budget Eau sur le
budget principal de la Ville de Castelnaudary,

Considérant qu'il convient de reprendre les résultats du compte administratif 2017 du budget annexe Eau dans le budget principal 2018 de la commune et que cette opération se traduit par les écritures comptables suivantes :

Article 002 : recettes de fonctionnement (résultat de clôture de fonctionnement reporté) : 169 809.58 €

Article 001 : dépenses d'investissement (résultat de clôture d'investissement reporté) :

-156 510.70 €

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

ACTE la dissolution du budget annexe Eau suite au transfert des compétences Eau à la Communauté de Communes Lauragais Audois.

APPROUVE la reprise des résultats du budget annexe Eau dans le budget principal comme précisé ci-dessus.

NOTE que le comptable public procèdera à la reprise des éléments d'actifs et de passifs du budget annexe Eau dans le budget principal de la Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

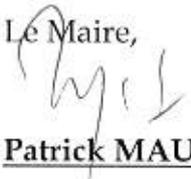
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 09 juillet 2018.

Ampliation faite le : 17 JUIL. 2018
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 16 JUIL. 2018
Par publication le : 17 JUIL. 2018
Par délégation, Le Directeur Général des Services
 Hervé ANTOINE



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Accusé de réception de Préfecture du 16.07.2018
N° 011-211100763-20180709-2018-169-DE